



Madame la Présidente,

Les Fédérations UNSA et CFTC ne boudent pas leur plaisir d'assister à ce groupe de travail sur les frais de déplacement. Cela fait des années que nous demandons que les frais de déplacement soient revalorisés et nous l'avons écrit à maintes reprises dans nos déclarations liminaires des Comités Techniques Ministériels.

Depuis plus de 5 années, ces frais de déplacement n'ont pas été revalorisés alors que l'inflation peu à peu faisait son œuvre, mettant de plus en plus le personnel à contribution sur le plan financier. On ne pouvait continuer ainsi et il est temps qu'une discussion sérieuse s'engage sur cette problématique des frais de déplacement.

Pour commencer, pour faire pendant au choc de simplification préconisé par le Gouvernement, pourquoi ne pas dépoussiérer le mode de fonctionnement des demandes de frais de déplacement ?

Commençons par harmoniser les pratiques au sein de nos administrations économiques et financières. Rappelons et précisons les textes dans les directions pour éviter les interprétations trop restrictives !

Prenons en compte les évolutions de la société, quand le texte sur les frais de déplacement est paru en 1990, les tarifs de la SNCF étaient pratiquement toujours identiques hors périodes de grandes vacances ce qui n'est assurément plus le cas aujourd'hui avec un foisonnement des tarifs chaque jour, selon les horaires.

Évitons les procédures répétitives, il suffirait de produire pour l'année civile les justificatifs pour utilisation de véhicule personnel et non plus à chaque utilisation.

Raccourcissons les délais de remboursement qui sont trop longs, surtout en fin d'année, (souvent 2 mois et demi!). Cette situation met en péril la situation financière de certains collègues.

Concernant les taux, de quelle marge de manœuvre disposez vous? Avez vous une enveloppe budgétaire allouée à ce sujet et si oui de combien ?

Nous notons que les taux proposés sont insuffisants; 65 euros c'est insuffisant pour les grandes villes voire certaines zones touristiques comme PACA, Corse.

Nous relevons que les déplacements des personnels provinciaux à Paris sont l'objet de chinoïseries sur la fourniture de titres de transports parisiens, la fourniture de la facture d'achat devrait être la norme.

Que comptez-vous proposer en matière d'indemnisation de frais kilométriques qui au taux actuel ne couvre plus l'usure des véhicules et surtout le coût des carburants en augmentation incessante ?

Vous le voyez Madame la Présidente, ce GT frais de déplacement aura été le bienvenu s'il répond aux nombreuses attentes de nos collègues.

Nos Fédérations UNSA et CFTC prendront toute leur part au débat dans un esprit constructif pour servir les intérêts des agents.